

# Le petit journal de la CFTC MAE

n° 04 fév-mars 2020

## Travail des seniors : un rapport qui propose des solutions pour demain

Sophie Bellon a remis un rapport au gouvernement le 14 janvier 2020. Suite au constat des difficultés d'emploi des seniors, l'experte a émis des propositions intéressantes afin de favoriser le « vieillissement actif » au travail et faciliter l'emploi des travailleurs expérimentés. En effet, l'allongement de la vie professionnelle, qui va être amplifié par le nouveau régime des retraites, peut accélérer l'usure au travail qu'elle soit physique ou mentale.

L'auteure préconise donc d'améliorer les démarches de prévention, nécessitant de mobiliser davantage l'investissement mais aussi en développant les facteurs de « soutenabilité » du travail, avec des ajustements spécifiques pour les seniors. Elle insiste aussi sur le risque d'obsolescence des compétences dans la seconde partie de carrière. Pour y remédier, il semble nécessaire de faire un travail de rééquilibrage des formations dès 50 ans. La forme de l'emploi doit être souple et pourquoi pas organisée en pluri-activités pour faciliter une transition favorable au maintien dans l'emploi. Le rapport invite aussi à privilégier une transition progressive vers la pleine retraite et à élargir le recours au « cumul emploi retraite » pour ceux qui au contraire n'ont pas envie de lâcher le monde professionnel. Selon elle, il faut aussi transformer « culturellement » les organisations de travail et développer les bonnes pratiques pour bien intégrer les aînés.

Le dialogue social mené par la CFTC MAE mais aussi la CFTC FAE a réellement toute sa place pour défendre les agents seniors. Adressez vos suggestions sur cette thématique bien inspirante à notre secrétaire générale : [frederique.lucas@agriculture.gouv.fr](mailto:frederique.lucas@agriculture.gouv.fr).

## Plan triennal Handi-Cap et Inclusion du MAA : les 6 % presque atteints !

Engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation signe sa 4ème convention d'objectifs et de moyens financiers avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 2020/2022. Le plan triennal du MAA est fondé sur 4 axes : les enjeux du handicap, le maintien de l'emploi, la politique de recrutement et le juste déroulement de carrière des personnes en situation de handicap. Les résultats sont concluants : les effectifs des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont au nombre de 1566, soit 5,22 % des agents du MAA, dont 1018 RQTH. La FIPHFP participera à hauteur de 1M d'euros sur les 1,675 M€ de dépenses estimées pour le plan. Le nombre de dossiers annuels financés avoisinent les 500. La volonté de la CFTC MAE est d'aider tout agent du MAA ou de ses établissements dans ses démarches de reconnaissance. En effet, il n'est pas toujours facile de faire le parcours pour être reconnu comme personne en situation d'handicap. Pour le MAA comme pour les opérateurs, contacter en toute confidentialité notre spécialiste Christine Klich : [christine.klich@franceagrimer.fr](mailto:christine.klich@franceagrimer.fr).

## COVID 19 : restons en lien et à votre écoute

Les mesures prises compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au Covid 19, impactent le quotidien de beaucoup d'agents : développement du télétravail, report de formation, déploiement sur des missions essentielles etc... Votre expérience nous intéresse : vos difficultés au cours de cette période mais aussi les avantages que vous pourriez observer. Nous ferons une synthèse de tous les retours, qui figurera sans doute dans le prochain petit journal. Pour nous contacter : [frederique.lucas@agriculture.gouv.fr](mailto:frederique.lucas@agriculture.gouv.fr) et [cftc@agriculture.gouv.fr](mailto:cftc@agriculture.gouv.fr).

**Prenez bien soin de vous et de votre entourage et à bientôt ! Les membres du bureau CFTC MAE**